



Mamirolle ACTU

N°3 - Novembre 2014

Edito l'agro-écologie

Après l'agriculture traditionnelle, l'agriculture raisonnée, l'agriculture biologique, voici l'agro-écologie... mais qu'est-ce donc ?

A partir des années 1970, des personnages emblématiques comme René Dumont, Pierre Rabhi, Georges Toutain, Marc Dufumier, Dominique Soltner et quelques autres ont promu une vision à la fois agro et éco systémique de l'agriculture, prônant le respect de la nature et intégrant les dimensions économiques aux approches sociales et politiques d'une agriculture mieux intégrée dans la société, ce qui a abouti à la vision française de l'agro-écologie qui désire faire évoluer l'agriculture traditionnelle, à orientation quantitative, vers une agriculture plus durable, conciliant la performance économique et environnementale en produisant efficacement tout en étant respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Dans cette optique, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a présenté un projet « Produire autrement » que vous pouvez retrouver sur internet :

<http://agriculture.gouv.fr/Produisons-autrement>

Ce projet d'agro-écologie « Produire autrement », se décline en 10 points :

1. Former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain
2. Favoriser l'émergence de dynamiques collectives (Création de GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental)
3. Réduire l'usage des pesticides (Plan écophyto : ciblage, recherche agronomique).
4. Favoriser une méthode naturelle pour protéger les végétaux
Bio contrôle par les macro-organismes (ex. coccinelles), les micro-organismes (ex. champignons ou bactéries), les médiateurs chimiques (ex. phéromones d'insecte), les substances naturelles (ex. les algues).
5. Diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires (Ex. : En repensant les conditions d'hygiène et de confort de ses lapins et leur nutrition, une agricultrice bretonne est arrivée au zéro antibio).
6. Engager un développement durable de l'apiculture (Ex. épидémiosurveillance - Guide de bonnes pratiques api-agricoles pour les pesticides ...)
7. Valoriser les effluents d'élevage (Ex. : la méthanisation à la ferme)
8. Encourager l'agriculture biologique (Voir plan ambition bio 2017 : par doublement des surfaces d'agriculture bio d'ici 2017...)
9. Choisir et sélectionner des semences adaptées
10. Utiliser l'arbre pour améliorer la production.



(Agroforesterie : Faire cohabiter sur les terres agricoles les cultures ou l'élevage et les arbres pour améliorer le rendement, valoriser les branches élaguées en les broyant et les étendant en copeaux dans les inter rangs pour limiter l'arrosage et le désherbage).



Comment se concrétise la notion d'agro-écologie à Mamirolle ?



Sommaire

Agro-écologie - Conseil municipal du 18/09/14 - Etat civil - CCAS - Mamirolle se souvient... - Téléthon - Élection CNRACL - Vincent Philippe, Champion... - AG La Mancine - Accueil de jour - Mois du film documentaire et Petites Fugues - Agenda - Le CMJ s'engage pour le Téléthon.



L'agro-écologie à l'ENIL

Outre sa mission d'enseignement, l'ENIL développe des actions dans le cadre de la recherche et du développement dans le secteur agroalimentaire, du laboratoire et de la gestion de l'eau. Grâce à une convention signée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, l'école se lance dans une étude expérimentale sur la **gestion durable de la ressource en eau dans le secteur agroalimentaire laitier**.

La réduction de la quantité d'eau utilisée dans le processus de transformation (10 l d'eau environ pour 1 litre de lait transformé) ainsi que l'impact néfaste des produits de nettoyage sur l'environnement sont devenus aujourd'hui une priorité. Les étudiants du secteur de la gestion de l'eau, du secteur laitier ainsi que les enseignants et ingénieurs se mobilisent pour conduire un projet sur 2 axes :

- Diminution de la consommation d'eau dans la transformation laitière,
- Diminution de la charge polluante rejetée (produit de nettoyage en particulier)

Action 1 : Réduction de la consommation d'eau dans le processus de transformation du lait. L'action se divise en 2 phases :

- Une phase de diagnostic visant à quantifier la consommation d'eau en fonction de la technologie de transformation laitière utilisée (pâtes pressées cuites, pâtes molles...). Des dispositifs de mesure sont actuellement en installation la halle de technologie laitière.
- Une phase de sensibilisation des étudiants du secteur laitier aux différentes pratiques lors de la transformation laitière incluant également l'aspect environnemental et économie d'eau. Cette phase pédagogique de l'action est primordiale pour la formation des futurs fromagers.



Finalité : Élaboration d'un guide méthodologique de diagnostic et de réduction de la consommation d'eau.

Action 2, complément de l'action 1 : diminution de la charge polluante dans le rejet de l'atelier agroalimentaire, diminution des produits de nettoyage. En deux phases également :

- Tout d'abord un travail sera conduit sur l'identification des produits rejetés dans le cadre du nettoyage (origine du produit, concentration...) Les étudiants du secteur gestion et maîtrise de l'eau vont analyser la qualité du rejet sur plusieurs semaines par l'intermédiaire d'un préleveur automatique.
- Ensuite, afin de réduire la pollution de rejet, un dispo-



sitif d'électrolyse de l'eau sera mis en place (fin 2014). En effet, l'électrolyse de l'eau permet d'obtenir deux solutions : l'une basique nettoyante et l'autre acide désinfectante. Le but de cette étude est de démontrer l'efficacité d'un tel dispositif sur le plan physico-chimique et bactériologique. A noter que l'ENIL travaille déjà sur l'efficacité des produits de nettoyage dans le cadre de l'action ECOCLEAN.

Ce procédé, s'il est validé en fin d'étude (fin 2015), permettra de limiter l'utilisation de produits chimiques dans le cadre de la transformation laitière et ainsi de faire un pas supplémentaire vers un développement durable de la filière.

L'agro-écologie au niveau communal

Depuis 2005, la commune a mis en place un plan d'actions en zone non agricole sur les pratiques de désherbage avec le soutien de la FREDON*.

Ce plan consiste à réduire fortement l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants ou débroussaillants) pour approcher de l'objectif zéro phyto... à l'horizon 2020 au plus tard.

Entre 2005 et 2014, la quantité utilisée des produits phytosanitaires a été divisée par 4 (60 litres en 2005 et 15 litres en 2014) et ce, malgré l'agrandissement de la commune. Les produits utilisés sont également moins nocifs, même si l'obligation de protéger les applicateurs subsiste. Depuis 2013, tous les agents communaux ont reçu une formation Certiphyto.

Pour arriver à ce résultat, sont privilégiés :

- le fauchage plutôt que le désherbage dans certains endroits (Ex. caniveaux le long de la 4 voies ou au pourtour de la station d'épuration).
- le débroussaillage manuel (rotofil) des bordures de voirie plutôt que débroussaillant chimique,
- le paillage des massifs de fleurs,
- le semis de prairies fleuries (pont du Gratteris et rond point de la salle des fêtes),
- le désherbage thermique des cours d'école et aires de jeux,
- un désherbage plus tardif pour favoriser la pollinisation et éviter plusieurs passages,
- sur certaines zones, les travaux d'enrobés au lieu du tout-venant ou du bicouche,
- deux balayages mécaniques de la voirie/an (au lieu d'un).



D. Barbier, Responsable Scs techniques

* FREDON : Fédération REgionale contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté

Principales décisions du Conseil Municipal du 18/09/14

PV visible in extenso sur le site de Mamirole et
panneaux d'affichage

DIVERS

Budget principal - Section de fonctionnement :

Décision budgétaire modificative N°1 afin de mettre en adéquation prévisions budgétaires et réalisé : modification ou ouverture des lignes budgétaires marquées d'un astérisque * :

EN DEPENSE :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

- Art. 61521 – Entretien de terrains + 1 000 €
- Art. 61523 – Entretien de voies et réseaux + 2 000 €
- Art. 6237 – Publications + 800 €
- Art. 6241 – Transports de biens * + 300 €
- Art. 6288 – Autres services extérieurs * + 50 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

- Art. 6558 – Autres dépenses obligatoires + 10 000 €

Chapitre 66 – Charges financières

- Art. 66111 – Intérêts réglés à l'échéance - 450 €
+ 13 700 €

EN RECETTE :

Chapitre 73 – impôts et taxes

- Art. 7325 – FPIC*(Fonds Péréquation Interco et Com) .. + 7 500 €
- Art. 7388 – autres taxes diverses * + 8 300 €

Chapitre 74 – dotations et participations

- Art. 7411 – dotation forfaitaire - 6 400 €
- Art. 7488 – autres attributions et participations* + 4 300 €
+ 13 700 €

Budget Assainissement : Etude non suivie de travaux, transfert de la dépense de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Début 2013, la commune a confié au cabinet d'études B3G2, la réalisation d'une reconnaissance géologique en raison d'un effondrement de terrain survenu rue de la Source, pour un montant de 3 109.60 € TTC. (Dépense mandatée en investissement). Les conclusions du rapport d'expertise de l'assurance ont fait apparaître qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer des travaux pour la commune d'où transfert de la dépense en section fonctionnement.

Attribution d'indemnités pour prestations de conseil et d'assistance à M. KOEBELE N., Receveur municipal :

- Indemnité de conseil au taux de 100 % par an calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983
- Indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € par an.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs pour les agents communaux.

Mise en place d'une aide à l'accession à la propriété en complément des aides de la CAGB

Aide, dont le montant varie de 5000 à 6000 €, s'adresse à des ménages primo-accédants :

- dont l'un des membres au moins travaille dans le Grand Besançon ou à moins de 10 km de son futur lieu de résidence et
- dont le montant des ressources (somme des revenus imposables de chaque personne vivant dans le logement au titre de l'année N-2) n'excède pas les plafonds de ressources du nouveau prêt à taux 0 % (PTZ +).

Aide destinée au financement de logements labellisés par le Grand Besançon et qui relèvent de deux types d'opération :

- la construction d'un logement, accompagnée le cas échéant de l'acquisition de droits de construire ou de terrains destinés à la construction de ce logement,
- l'acquisition d'un logement neuf en vue de sa première occupation.

Aide conditionnée par l'obtention « d'un passeport pour l'accession » délivré par l'ADIL missionnée pour sécuriser et pour vérifier la viabilité des projets d'accession à la propriété.

La mise en place de cette aide relève d'une implication partenariale entre la CAGB, la commune d'accueil et le promoteur ou constructeur :

- la commune participera à hauteur de 20 % du montant d'aide accordée par le Grand Besançon, soit une aide directe ou indirecte de 1 000 à 1 200 €
- le constructeur ou le promoteur immobilier devra s'engager à apporter une participation complémentaire correspondant à 100 % du montant de l'aide qui sera accordée par le Grand Besançon, soit une participation de 5 000 à 6 000 €.

Ainsi les différentes contributions mobilisées permettront un soutien financier global de 11 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et de 13 200 € pour un ménage de quatre personnes ou plus.

A l'issue de cet exposé, il est demandé à Monsieur le Maire d'apporter les informations complémentaires suivantes :

- Seuil de ressources des primo-accédants pouvant entrer dans le dispositif d'aide
- Durée de l'engagement communal.

La mise en place de cette aide sera donc réexaminée lors du prochain Conseil Municipal, au regard des éléments complémentaires ci-dessus demandés.

Renouvellement convention de déneigement de la ZA du NORET avec la CAGB pour une durée d'un an.

URBANISME

Dépôt de Déclaration Préalable

- EME Alexandre, 7 rue du Blochier, construction d'un abri un pan sur terrasse de 23 m².
- RIHARD Jean-Claude, 10 rue Pauthier, réfection complète de toiture.
- MOYSE Stéphane, 3 rue de Vesson, construction d'un abri de jardin.

Permis de Construire (PC)

- SCI du VAIZOT (Iris Flore), ZA du Noret, construction d'une pépinière de 832,53 m². Accordé le 28/08/14.
- ROBERT Cédric, 10 bis rue de l'Eglise, suppression escalier façade ouest – Construction d'une terrasse sur garage. PC modifié accordé le 28/08/14.

Demande de certificat d'urbanisme d'information

- SCP ACHARD et VICHARD LECHAT, section AA n°176, rue Lucien Febvre.

Déclaration d'aliéner

- SCP MARCONOT, réf. cadastrale ZA n°225, ZI du Noret. Refus de préempter.
- SCP CHEVRIAUX-ROUSSEL, réf. cadastrale ZA n°223. Refus de préempter.
- M° VICHARD-LECHAT, réf. Cadastre AA n°176, rue Lucien Febvre. Refus de préempter.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Achat d'un broyeur d'accotement, à Terre Comtoise, 3000 €/TTC.

Etat civil

Décès : 01/10/14, Combe André

Connaissez-vous le CCAS de Mamirolle ?

Le Centre Communal d'Action Sociale, CCAS, de Mamirolle est composé de 5 élus et de 5 représentants de Mamirolle. Le maire en est le Président.

C'est une entité indépendante du conseil municipal avec son propre budget. Ses membres sont tenus à un devoir de confidentialité.

Établissement public de proximité, c'est le lieu le plus proche pour les personnes ou familles rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne, sociales ou financières, passagères ou durables. Il a un rôle d'écoute, d'orientation, de soutien et aide aux personnes en difficulté.

Il est en lien avec les partenaires locaux ou départementaux mais il ne se substitue pas aux services sociaux.

Le CCAS est habilité à fournir une **aide financière ponctuelle et urgente** aux habitants de la commune en fonction de leurs revenus et de leur situation. Il est cependant confronté aux limites de son propre budget.

Le CCAS est aussi investi d'une mission de **prévention et de développement social local**.

Il participe activement à l'organisation de l'opéra-

tion brioche au profit de l'ADAPEI avec de nombreux bénévoles.

Ses membres rendent visite aux personnes âgées de la commune environ 2 fois par an. C'est une démarche conviviale mais qui a aussi pour objectif de maintenir les personnes à leur domicile le plus longtemps possible, si c'est leur souhait.

Heureusement, dans les communes, comme à Mamirolle, les solidarités de voisinage s'exercent encore et une personne isolée trouve souvent de l'aide dans son entourage.

D'autre part, les Mamirollais connaissent assez bien les institutions et les différents acteurs locaux tels que l'ADMR, la maison de retraite avec son hébergement temporaire et le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), les services du Conseil Général, les associations locales... ce qui rend plus facile les échanges d'information et de coopération.

La solidarité est une richesse pour la commune !
Pour joindre le CCAS : Tél. 03 81 55 71 50

Monique Bichet, Vice-Présidente du CCAS

Mamirolle se souvient...

Dans le cimetière de Mamirolle existe une tombe où sont regroupées 7 victimes de la guerre de 1870. Ces hommes, 6 soldats et 1 ambulancier du Gratteris (qui les secourait) sont décédés à Mamirolle d'épuisement, de faim ou de maladie : typhus, dysenterie ou variole pendant la retraite du Général Bourbaki vers la Suisse, défait aux alentours de Montbéliard alors qu'il tentait de délivrer le Colonel Denfert-Rochereau assiégé à Belfort par l'armée prussienne.



Les Anciens Combattants de Mamirolle ont décidé de remettre en état cette sépulture avec l'aide de la Commune et du « Souvenir Français »*. Ils l'ont nettoyée, repeinte, fleurie et remis une plaque neuve.

Louis Ménétrier, Trésorier des Anciens Combattants

* Placé sous le haut patronage du Président de la République, le **Souvenir Français** est une association nationale, d'utilité publique, née en Alsace après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine en 1871 et créée officiellement en 1887, elle conserve la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.

Téléthon 2014



La Commune de Mamirolle, épaulée par les associations du village, organise le téléthon qui se déroulera les 5 et 6 décembre 2014. Le programme sera communiqué dans le prochain Mamirolle **Actu** et sur le blog de la mairie.

M. Petiteau R., Responsable de la Coordination Téléthon Doubs Vallée, aime à dire qu'il n'y a pas de petites ou de grandes manifestations, juste des gens formidables... Aussi Mamirollais, associations, donateurs, commerçants et bénévoles, nous comptons sur vous **les 5 et 6 décembre 2014**.

C'est grâce à tous vos dons (89 327 268 € en 2013) que l'AFM-Téléthon soutient une trentaine d'essais cliniques en cours ou en préparation dans les domaines de la thérapie génique, de la thérapie cellulaire et de la pharmacologie. Près de la moitié d'entre eux concernent des maladies neuromusculaires, les autres concernent d'autres maladies rares : maladie de Huntington, insuffisance cardiaque d'origine ischémique, amyotrophie spinale proximale, dystrophie musculaire de Duchenne, Progeria...

Plus d'infos sur : <http://www.afm-telethon.fr/>

Les organisateurs

N'oubliez pas de voter !

Retraités de la CNRACL, vous êtes appelés à élire vos représentants, 2 titulaires et 2 suppléants au Conseil d'Administration entre le 20/11/14 et le 04/12/14.



Vérifiez que vous êtes inscrits sur la liste transmise à la mairie de votre lieu de résidence et que l'adresse indiquée correspond bien à votre adresse actuelle.

Vous pouvez voter soit par correspondance*, soit par internet sur un site sécurisé.

Plus de renseignements sur le site www.cnrACL, rubrique « Elections 2014 » et dans les panneaux d'affichage Mairie.

* Vous recevrez le matériel de vote à votre domicile, fin novembre.

A.G. La Mancine du 17/09/14

L'Assemblée Générale de la Mancine a eu lieu en présence de M. le Maire, de M. Lethier, adjoint et de quelques familles de licenciés. Nous avons regretté le manque de participation des familles à l'A.G. car c'est le meilleur moment pour connaître les encadrants, les bénévoles et pour donner son avis sur le fonctionnement...

Mmes Agnès Fleury et Christelle Perrigot nous ont rejoints au Conseil d'Administration pour représenter les parents. Bienvenue à elles.

Suite à la mise en place d'une préinscription en juin, nous avons pu envisager la nouvelle saison plus facilement en fonction des disponibilités des animateurs. Certaines sections étaient déjà complètes et ne laissaient pas de places pour de nouvelles inscriptions.



Cette saison sera consacrée à la formation de nouveaux animateurs et de juges afin d'assurer un bon niveau d'encadrement et de répondre au cahier des charges des compétitions qui veut que nous ayons un juge pour chaque équipe inscrite en compétition.

La section Tir à l'Arc n'a toujours pas de vrais créneaux horaires au gymnase, excepté le mardi soir de 19h45 à 21h00. Pourtant son effectif s'étoffe, plusieurs jeunes sont venus s'inscrire. Les contacts avec la municipalité sont nombreux et nous espérons une solution satisfaisante.



Notre trésorière, Marie-Pierre Devillers, a fait une présentation du rapport financier qui montre la bonne santé de La Mancine. De nouveaux agrès doivent être achetés pour assurer la sécurité des gymnastes, ainsi que du matériel pour la section Tir à l'Arc.

Denis Rognon

Vincent Philippe Champion du monde

Nous avons tous entendu parler de Vincent PHILIPPE, le vainqueur 2014 des 24 heures du Mans moto, mais le connaissons-nous ?

Né à Trepot, le 11/01/1978, il est maintenant Mamirollais. Sa passion de la moto, c'est une affaire familiale. Le virus s'est transmis par son père, lui-même coureur moto. Enfant, Vincent effectuait le tour de la maison familiale en cyclo-moteur... Et participait à ses premières courses de 50 cm³

Dès l'âge de 14 ans, il s'engage dans les courses de 125 cm³ du championnat de France de Montagne. Il faut trouver les moyens financiers pour courir... c'est l'aide de la famille, ce sont des sponsors locaux, et c'est son père qui fait la mécanique ; il faut bien boucler les budgets !

A travers ces courses, il acquiert expérience, maîtrise du pilotage, connaissance du milieu, ce qui lui permet de se faire connaître.

A 20 ans, il est sélectionné en équipe de France Espoir pour 2 ans en étant pilote de vitesse en 250 cm³. Il est champion de France les deux années ! Cette sélection est le marchepied pour accéder à une carrière internationale.

De 2000 à 2002, ce sont les courses de vitesse en 250 cm³ et il faut assurer le financement. En 2001 c'est la découverte des courses d'endurance, la participation au premier Bol d'Or et des essais avec différentes marques. Notre champion a une réelle prédisposition pour la course d'endurance : la résistance à la fatigue, une excellente vision de nuit et la maîtrise de la vitesse.

Il a 25 ans, en 2003, quand il intègre le Suzuki Endurance Racing Team, comme pilote officiel Suzuki et devient vainqueur de ses premières 24 heures du Mans moto !

En 2014, à 36 ans, Vincent Philippe est à la tête

d'un beau palmarès et l'on peut dire qu'il fait une brillante carrière : **huit titres de Champion du Monde d'Endurance et deux titres de Vice Champion du Monde.**

Sa réussite est aussi celle d'une équipe composée de 35 personnes lors des courses, soudée par une réelle amitié et résulte d'une organisation sans faille avec un grand chef d'orchestre.

Bien sûr il y a le travail sur l'évolution des machines, sur l'essentiel développement des pneumatiques... et un entraînement physique de base sans faille en vivant sa deuxième passion, les courses de vélo.

Derrière le champion, il y a l'homme, abordable, disponible, les pieds sur terre, attaché à sa région, à ses fidèles sponsors locaux. Il donne de son temps en intervenant dans les collèges du Doubs pour faire de la prévention routière. Il aide de jeunes compétiteurs motards dans des stages de pilotage.

Aujourd'hui, il réfléchit à sa reconversion, elle se fera autour de ses deux passions, la moto et le vélo. Sa notoriété, sa simplicité, sa gentillesse seront sans aucun doute de réels atouts...

Et peut-être un

Dakar pour ses 40 ans ?



Daniel Huot

L'accueil de jour EHPAD Alexis Marquiset - Mamirolle

Situé à Mamirolle, au cœur de l'E.H.P.A.D Alexis Marquiset, dans le bâtiment « Les Baléares », l'accueil de jour est un dispositif qui permet de faciliter le maintien à domicile des personnes isolées, fragilisées, en perte d'autonomie.

Petit dispositif de 6 places, l'accueil de jour permet de s'adapter au rythme de la personne accueillie, de lui offrir un accompagnement individualisé et de préserver sa vie sociale dans un cadre adapté et agréable. Les personnes accueillies le sont par la maison tout entière : le personnel de l'accueil de jour, les soignants, le personnel hôtelier et d'animation, ... mais aussi et surtout par les résidents de la maison de retraite avec lesquels ils peuvent partager des moments de convivialité et des activités stimulantes et divertissantes selon leurs souhaits : groupe de paroles, jeux de société, travaux manuels, jeux de mémoire, promenades et sorties culturelles, gymnastique douce, soins esthétiques, atelier musical, expression corporelle et même voyage-vacances !

Par ailleurs, c'est également un lieu de relais et d'écoute pour les aidants familiaux.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h00, il est possible de bénéficier du service Accueil de jour à raison de 1 à 5 fois par semaine selon les disponibilités.

Les tarifs sont fixés par le Président du Conseil Général et s'établissent comme suit :

Hébergement : 22,87 €/jour

Tarif auquel il faut ajouter le coût de la dépendance, selon le GIR¹, soit :

- GIR 1 et GIR 2 30,58 €/jour
- GIR 3 et GIR 4 19,41 €/jour
- Moins de 60 ans 24,99 €/jour

Comme l'établissement ne dispose pas d'un service de transport, il rembourse, pour chaque venue, un forfait de 11,62 €.

Une prise en charge APA² peut être allouée par le Conseil Général après constitution d'un dossier.

Son montant dépend du GIR et des revenus de la personne.

Pour plus de renseignements, appeler le service Accueil de jour de la Maison de retraite de Mamirolle, tél. 03 81 55 95 06.

Ci-dessous, les témoignages d'Elisabeth et de Denise accueillies régulièrement :

« A la maison, plus rien ne me disait. Ici il y a l'ambiance. Cela m'a redonné envie de refaire plein de choses, j'ai vraiment trouvé ce qu'il me fallait. Je viens le mercredi mais je m'y plais tellement que j'ai même déjà constitué mon dossier pour venir ici en hébergement permanent, quand je ne



pourrai plus rester toute seule chez moi ».



« Moi, j'aime venir ici. Ceux qui s'occupent de nous sont supers, on mange bien et surtout on peut faire ce que l'on veut ».

¹ GIR : Les Groupes Iso-Ressources permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de 6. GIR1 représentant la plus forte dépendance et GIR6 la moins forte.

² APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie. L'APA est attribuée, sous certaines conditions de résidence, d'âge et de dépendance, par le Conseil Général.

Le mois du film documentaire et des Petites Fugues

En novembre, « Ma Bulle » vous propose 3 manifestations culturelles gratuites dont deux films documentaires, en partenariat avec l'ENIL :

- **05/11/14 à 20h30, à la salle des Fêtes**
Les champignons pourront-ils sauver le monde ? d'Anne Rizzo et Thomas Sipp
Qui connaît les extraordinaires capacités des champignons : digestion des déchets pétroliers, aide à la repousse d'arbres dans le désert... ?
- **19/11/14 à 20h30, à l'Enil**
Le chant des ondes de Caroline Martel
sur l'histoire des ondes Martenot, instrument mythique, ancêtre de la musique électronique...
- Et la rencontre avec une auteure, **Lucie Bordes**, dans le cadre des **Petites Fugues**, pour son 2^{ème} livre « Décorama », narrant l'histoire de notre attachement aux lieux et la manière dont ils peuvent envahir notre vie quotidienne au travers d'un personnage très singulier.

Agenda



A noter :

- 06/12/14 à 20h00 : Tarot Vétérans du foot
- 05 et 06/12/14 Téléthon
- 11/01/15 à 12h00 Le repas des Aînés

- **A partir du 24/09/14** **Café-Lecture**
tous les mercredis de 8h30 à 9h30 à « Ma Bulle »
- **Les 7, 21 et 28/11/14** **Ludothèque la Toupie**
De 9h00 à 11h30 – Salle du périscolaire
- **05/11/14 à 20h30** **Les champignons pourront-ils sauver le monde ?**
Salle des Fêtes – Le mois du documentaire – En présence des réalisateurs
- **08/11/14** – Gymnase de Mamirolle **ESM Handball** -
À 15h30, les moins de 12 ans filles reçoivent l'ESBF – phase de brassage.
À 20h00, l'équipe Senior filles B reçoit Gray - Championnat Excellence Régionale
- **08/11/14 à 14h00** – Gymnase de Saône..... **ESM Handball**
L'équipe garçons B (- de 12 ans) reçoit Franois et ESBM (D) - phase brassage
- **11/11/14 à 11h15** Monument aux morts - **Commémoration Armistice**
avec les communes de Mamirolle, du Gratteris et de La Chevillotte en partenariat
avec les Anciens Combattants, La Mancine, le CMJ, les jeunes sapeurs-pompiers, suivi d'un pot.
- **15/11/14** – Gymnase de Saône **ESM Handball**
17h00 - L'équipe Senior filles C reçoit Gilley - championnat honneur Régional
19h00 - L'équipe Senior Garçons reçoit Poligny - championnat Excellence Régionale
21h00 - L'équipe Senior Filles A reçoit Pontarlier - championnat national 3
- **16/11/14 à 10h00** – Gymnase de Saône..... **ESM Handball**
Tournoi enfants moins de 8 ans et moins de 10 ans
- **16/11/14**..... **KCMS - Championnat du Doubs Kata**
13h00 à 19h00 – Gymnase de Mamirolle
- **19/11/14 à 20h30**..... **Le chant des ondes**
ENIL – Le mois du documentaire - Ouvert à tous
- **22/11/14 à 15h30** – Gymnase de Mamirolle **ESM Handball**
Les moins de 12 ans filles reçoivent Morteau et Vercel – Phase de brassage
- **23/11/14 à 16h00** – Gymnase de Saône..... **ESM Handball**
L'équipe Senior filles B reçoit « Doubs central » en Excellence Régionale
- **26/11/14 à 19h00**..... **Les Petites Fugues**
« Ma bulle » : Lucie Bordes, auteur, vient présenter ses livres
- **30/11/14 à 14h00** **Super Loto Tennis Club de Mamirolle**
Salle des Fêtes

Informations Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
Mercredi 10h à 12h et de 14h à 16h
Samedi (semaines impaires) 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>

Allo « Urgence Mairie » 07 85 47 80 78



Mamirolle Actu

Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone – C. Bourgoin
C. Cloirec - F. Le Barbenchon – S. Seyer
Correcteurs : N. Léchine, J. Duquet

Le CMJ s'engage pour le Téléthon

« 50 élastiques avec attache, étiquette et mode opératoire » vendus à 1€ par les jeunes du CMJ. Plus de Renseignements auprès de Séverine Seyer au 06 86 86 33 58.

Enfants, parents, achetez des élastiques aux jeunes du CMJ puis « LOOMER » pour le Téléthon, ensuite glissez les bracelets LOOM dans les boîtes prévues à cet effet à l'Ecole avec vos nom et prénom. En les assemblant, nous espérons en faire le plus grand bracelet LOOM du monde. Aidez-nous à relever ce défi !



Réponse oct. 14 : Ancien lavoir - Intersection rue Donzelot/rue Combe sur l'Epine